

L'innovation fait la différence

Hervé Novelli, Secrétaire d'Etat chargé des Entreprises et du Commerce extérieur

Monsieur le Président

Votre ardeur réformatrice transparait dans le choix du thème que vous avez retenu pour votre université « vivre, c'est entreprendre ». C'est non seulement un très beau slogan mais aussi une très belle morale de vie à enseigner au plus grand nombre. En étudiant les ressorts de l'esprit d'entreprise, en mettant l'accent sur la valeur positive du risque, vous contribuez, en effet, à placer au cœur du débat économique, la dimension de l'offre qui est et a été trop longtemps négligée dans notre pays.

Priorité à l'innovation

Au fond, la croissance a longtemps reposé sur le capital et le travail, deux facteurs essentiels qui conditionnaient les compétitivités relatives de nos économies. Aujourd'hui, le capital est mobile et le travail est abondant. Ces deux facteurs restent importants, mais ils ne permettent pas de créer la différenciation dont notre économie a désormais besoin. Ce qui aujourd'hui fait la différence, c'est l'innovation, c'est la capacité de créer des produits et des services nouveaux qui vont permettre de conquérir de nouveaux marchés dans des conditions de compétitivité améliorée. Ce n'est pas qu'une question de technologie ou de coût. C'est aussi la capacité de créer des produits dont la force d'attraction dépasse les seules comparaisons objectives.

Notre approche de l'innovation sera donc globale et placée au cœur de notre politique en faveur des entreprises. Sans faire un inventaire de l'ensemble des dispositions qui ont été décidées, ou qui sont en cours d'élaboration, je souhaite en dresser les principaux axes.

« Amplifier, simplifier, sécuriser le crédit d'impôt recherche »

Tout d'abord, dans un esprit offensif et afin de créer un choc favorable à l'offre, le gouvernement a décidé une réforme majeure du crédit d'impôt recherche en l'amplifiant, en le simplifiant et en le sécurisant conformément aux engagements qui avaient été pris lors de la campagne présidentielle. Désormais, le calcul du crédit d'impôt ne s'effectuera plus en fonction de l'accroissement mais en fonction du volume des dépenses de recherche engagées par les entreprises.

« Simplifier les dispositifs d'aides directes aux entreprises »

Au-delà du crédit d'impôt recherche, nous sommes convaincus qu'il faut simplifier les dispositifs d'aides directes aux entreprises. Il y a aujourd'hui un éparpillement des forces et une répartition inefficace des crédits alloués à la recherche développement. Cette situation pénalise, en premier lieu, les entreprises moyennes. Il faut en outre que des collaborations actives et profitables pour tous se nouent entre recherche publique, grandes entreprises et PME. Une recherche dynamique suppose, en effet, une symbiose entre entreprises, enseignement supérieur et laboratoires publics. C'est dans cet esprit que le gouvernement a créé le statut de « jeunes entreprises universitaires » analogue à celui de jeunes entreprises innovantes. Ces entreprises créées par un étudiant ou par un membre

d'un établissement de l'enseignement supérieur afin de valoriser des travaux de recherche bénéficieront d'un régime fiscal incitatif.

« Encourager les PME à déposer des brevets »

Un autre volet de cette politique globale pour l'innovation portera sur la propriété industrielle, et notamment le meilleur accès de nos entreprises au brevet. Nous allons donc développer, notamment au travers de l'Institut national de la propriété industrielle, un dispositif complet d'accompagnement des PME pour les encourager à déposer des brevets. Nous avons également la volonté de réduire le coût des redevances de procédure de dépôt de brevets pour les PME et entreprises moyennes. Et rappelons que nous allons diminuer le coût du brevet grâce à la ratification trop longtemps retardée du protocole de Londres qui sera proposée très rapidement au Parlement.

« Lutter contre la contrefaçon »

Enfin, Christine Lagarde et moi défendrons très prochainement devant le Parlement un projet de loi sur la contrefaçon afin de mieux protéger les entreprises françaises contre ce phénomène assimilable à de la piraterie et qui tend à s'accroître à très grande vitesse.

Le « Pacte force 5 »

C'est conscient de cette situation que le gouvernement entend gagner la bataille de la compétitivité des entreprises à travers une stratégie offensive en direction, en particulier, des PME. J'ai ainsi présenté, dès mon arrivée au gouvernement, un projet dénommé « Pacte force 5 » qui s'articule autour de cinq priorités :

- simplifier l'environnement des entreprises ;
- baisser la fiscalité ;
- favoriser le financement des entreprises de taille moyenne et des PME ;
- poursuivre l'accélération des exportations ;
- soutenir l'innovation.

L'objectif de ce plan est d'améliorer la compétitivité des entreprises et de faciliter leur expansion à l'international ; c'est de créer un environnement propice à l'esprit d'entreprise qui nous tient particulièrement à cœur.

Comme vous pouvez le constater, le gouvernement est en phase avec les thèmes de vos débats et entend être offensif afin de favoriser l'initiative et de donner au plus grand nombre le goût d'entreprendre et ainsi, pour paraphraser un de vos intervenants, Luc Ferry, il faut donner aux Français la possibilité de « réussir leur vie » en s'investissant dans leur entreprise.